

LE 18 OCTOBRE 2018 ENSEMBLE ACTIFS, RETRAITÉ·E·S ON CONTINUE LA LUTTE !

Avec ses organisations, l'UFSE-CGT appelle les retraité·e·s à faire du 18 octobre 2018 une puissante journée de mobilisation !

Les retraité·e·s de la Fonction publique de l'État ont assez des mensonges et des inégalités. Ils refusent toute nouvelle dégradation de leur pouvoir d'achat et exigent une revalorisation significative des retraites et des pensions.

De l'argent, il y en a ! L'État employeur peut payer ses pensionnés ; en faisant, par exemple, revenir en France les sommes colossales qui partent à l'Étranger, en modifiant les lois qui permettent à certains l'évasion ou l'évitement fiscal, en rétablissant l'impôt sur les grandes fortunes...

Selon les annonces du gouvernement, au 1er octobre 2018 il n'y aurait pas de revalorisation des pensions et les retraité·e·s devraient se contenter de 0,3 % au 1er janvier 2019. Une décision insupportable qui va se traduire par une perte de pouvoir d'achat importante, alors que l'inflation de 2,3 % est supérieure aux estimations et que les retraité·e·s subissent depuis le 1er janvier 2018 la hausse de la CSG ! Un tel acharnement sur les retraité·e·s est inacceptable !

La liste est déjà trop longue des attaques subies par les retraité·e·s et les personnes âgées ces dernières années :

- La suppression par Nicolas Sarkozy, dans la loi de finances pour 2009, de la demi-part de majoration pour la majorité des personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant, pour le calcul de l'impôt sur le revenu ;
- L'imposition, par François Hollande, des majorations de pension pour enfants à compter des revenus de l'année 2013 ;
- L'instauration le 1er mars 2013 de la CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) retenue sur les pensions de retraités imposables ;
- L'augmentation de la CSG de 1,7 point au 1er janvier 2018.

Autant de dispositions qui, ajoutées à l'insuffisance des revalorisations de pensions, ont sérieusement amputé le pouvoir d'achat des retraité·e·s. Au ras-le-bol s'ajoute la colère d'être présentés comme des nantis pour justifier la profonde et dangereuse dégradation de la situation des retraité·e·s. Et ce ne serait pas terminé, car en 2019 c'est la pension de réversion qui est dans le viseur d'Emmanuel Macron dans le cadre de la réforme des retraites.

Nous n'avons pas d'autre choix que d'élever le niveau des mobilisations pour enrayer une casse économique et sociale sans précédent. Le gouvernement cherche à opposer les retraité·e·s et les actifs, les agents du secteur public aux salariés du privé. Tous ensemble agissons, parce que nous sommes tous concernés !

Le 18 octobre 2018, à l'appel de la CGT-Fonction publique les retraité·e·s manifesteront avec les actifs pour dénoncer « CAP 2022 », vaste plan de destruction des services publics. Ils dénonceront la politique d'austérité appliquée à la Fonction publique qui prévoit 120 000 suppressions de postes et la mise à mal du statut.

Les retraité·e·s avec la CGT revendiquent :

- La fin du gel des pensions et des retraites qui ont fait perdre aux fonctionnaires 20 % de pouvoir d'achat en 12 ans (2018 ne peut pas être une année blanche et nous n'acceptons pas l'aumône de 0,3 % au 1er janvier 2019) ;
- Un rattrapage immédiat de 300 € ; et à terme, qu'il n'y ait pas de pension inférieure au SMIC pour une retraite complète ;
- Que le taux de la réversion soit porté à 75 %, de la ou des pensions du conjoint·e, concubin·e, pacsé·e décédé·e, sans condition d'âge et de ressources ;
- La proratisation du Salaire Annuel Moyen (SAM) pour les poly-pensionnés ;
- Le rétablissement de la ½ part supplémentaire pour les personnes vivant seules, ayant élevé au moins un enfant, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, dans l'attente d'une réforme globale de la fiscalité ;
- La non-imposition de la majoration pour les retraité·e·s ayant eu 3 enfants ou plus ;
- Le rétablissement de la péréquation, permettant au retraité·e une évolution de son indice de référence comme celui de l'échelon qu'il détenait dans son ancien grade ;
- La suppression de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) ; le financement de l'autonomie doit être pérenne dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale et à hauteur des besoins ;
- La suppression de l'augmentation de la CSG appliquée depuis le 1er janvier 2018 ;
- Le maintien du code des pensions civiles et militaires de retraite qui garantit l'inscription des retraites de fonctionnaires au grand livre de la dette publique et en assure le paiement.

Les retraité·e·s ont les moyens de se faire entendre
LE 18 OCTOBRE 2018, POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE,
JE MANIFESTE !